

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

AJUSTEMENT N°2

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 Juin 2021

Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme

Alain VAN GHEDDER

ANNEXES

Informations et obligations diverses

AGNY

Légende

- Mouvement de terrain
- Cavités
- TM - Tranchées militaires
- Aléa retrait et gonflement d'argile
- Fort
- Moyen
- Faible
- Inondation
- SLGRI Haute Deule
- Ruissellement
- Remontée de nappes BRGM
- très élevée
- forte
- Risques technologiques
- BASOL sites et sols pollués
- BASIAS_anciens sites industriels et activités de services
- Environnement et paysage
- ZNIEFF1
- ZNIEFF2
- Zone à dominante humide (ZDH)
- ENS: Espaces naturels sensibles
- Régime forestier
- Edifices patrimoniaux
- Loisirs
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Itinéraires Cyclo
- Equipements
- STEP
- PUP
- ZAC
- INT2 - Cimetière militaire
- GDV - Aire d'accueil des gens du voyage
- ATB Axes terrestres bruyants

L'ensemble du territoire peut être affecté par des phénomènes de retrait-gonflement des argiles liés à la sécheresse. Il est recommandé d'effectuer des sondages et d'adapter les techniques de constructions.

Par mesure préventive vis à vis de la présence possible de cavités souterraines, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre.

Les aléas "inondations" sur le territoire de la Communauté Urbaine sont de plusieurs types: notamment par débordement, par ruissellement et par remontées de nappes. Pour en savoir plus, se reporter aux dispositions générales du règlement ainsi qu'aux annexes.

Les informations relatives au SLGRI Haute Deule sont données ici à titre indicatif pour obtenir des informations plus précises se reporter au document annexé.

Les informations relatives aux axes ATB sont données ici à titre indicatif pour obtenir des informations plus précises se reporter au document annexé.

